

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 à 20 H 30

Le 23 SEPTEMBRE 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 17/09/2020, se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; PÉROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : 0

Secrétaire : PÉROTEAU Christelle

Présents : 15 Représentés : 0 Absent : 0 Votants : 15

Madame PÉROTEAU Christelle a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation à l'unanimité du PV de la dernière séance.

ORDRE DU JOUR :

1-Réouverture du poste d'agent administratif en bibliothèque

Depuis notre mise en réseau Contrat Territoire Lecture avec la Canopée et les bibliothèques alentours, il y a eu de grands changements à prévoir : équipement différent, logiciel... De ce fait, notamment, il y a besoin de rouvrir le poste d'agent administratif à la bibliothèque.

Le Service Départemental de la Lecture nous demandait depuis quelques années d'ouvrir 12 h au public, sans compter les accueils de classes, qui jusque-là, se faisaient sur le temps mairie.

D'où la nécessité d'un poste à 17.50 h, proposé à Isabelle Naud, remplaçante d'Audrey Lacombe pendant son congé.

VOTE = 15 POUR

2- SOLIHA : Acquisition de l'ensemble immobilier de Pascal LAVAUD pour le projet avec SOLIHA

Monsieur le Maire explique au nouveau Conseil Municipal que l'Association SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) étudie un projet de création d'un domicile regroupé pour personnes âgées, déjà évoqué avec l'ancienne mandature.

La proposition retenue le 6 mars 2019 portait sur le projet de l'ensemble immobilier comprenant l'ancienne boulangerie et deux logements ainsi qu'une parcelle de terrain d'environ 1 200 m².

Le propriétaire est vendeur des parcelles AC 268 en partie, AC 269 et AC 270 en partie, au prix de 195 000 €. Les conseillers municipaux avaient émis un avis favorable sur le principe.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2019, il avait été décidé :

- de faire une offre au prix de **195 000 € frais de notaire et de négociation inclus (les frais de bornage à la charge du propriétaire),**
- de mentionner la clause particulière suspensive que l'achat ne se fera que **si le projet porté par SOLIHA, via un bail de réhabilitation, se réalise.**

Après avoir exposé ces éléments, Monsieur le Maire explique avoir reçu le bail (40 ans), fait une lecture détaillée du plan de financement et demande au Conseil Municipal son positionnement sur l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et une non-participation au vote de la part de Cécile GRANGE, le Conseil Municipal accepte cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches.

3- Fermes de Chassagne

La commune a acquis les bâtiments ex-Océalia, route d'Aigre, l'année dernière. Monsieur le Maire explique qu'après avoir exposé leur projet de réhabilitation de ces bâtiments, la SAS les Fermes de Chassagne (représentée notamment par François Peloquin) souhaitait les racheter à la commune afin de permettre leur développement.

La vente a été signée le 11 septembre dernier à 50 000 € frais de notaire inclus.

Cette opération « blanche » permettrait l'acquisition future des bâtiments Coquillaud dans le centre-bourg, afin d'y installer les ateliers communaux et leurs matériels ainsi que celui de certaines associations.

Monsieur le Maire explique au nouveau conseil que ces bâtiments ont déjà fait l'objet de négociation (30 000 €). Monsieur Breton demande qui se chargera de cette installation, ce déménagement. Monsieur le Maire répond que l'organisation dans les différents locaux reviendra aux élus et aux employés municipaux.

Un aparté est fait par Madame Grange sur le fait que quelques élus et employés municipaux ont récupérés des bureaux, sièges, armoires, tables et casiers en provenance du Crédit Agricole qui renouvelle ses bureaux.

4- Enfouissement du réseau route de Chef Boutonne

Dossier suivi par Patrick Gastard suite à la réunion de chantier du mercredi 16 septembre : Les travaux exécutés par le SDEL (sous-traitant du SDEG) ont débuté le 21 septembre pour une durée de 8 semaines, de la pharmacie jusqu'à chez Régis Magnan (jusqu'au 20 novembre environ). L'entreprise EIFFAGE prendra le relais : la VRD commencera en janvier 2021.

En octobre, l'électricité devra être établie pour permettre l'intervention de l'entreprise SADE afin de finaliser la mise en route du poste de relèvement, route de Chef-Boutonne.

Monsieur Gastard a également demandé un devis à SADE pour changer les plaques d'égout de la route de Ruffec et en prévoir des plus résistantes face au passage régulier des poids-lourds.

5- Maison de santé-projet de cession terrain et bâtiment à Pierre Gadeau + information sur la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Val de Charente porte le projet. Il est en discussion avec la CC concernant la cession d'une partie du terrain (ex-Delalande) afin que celle-ci puisse construire la maison de santé.

La maîtrise d'œuvre a été choisie : il s'agit du Cabinet SCALA.

Une visite de la maison de santé d'Aunac est prévue, Madame Lafond sera présente.

Il existe un petit bâtiment, au fond du terrain près de chez Pierre Gadeau, qui reviendrait cher à la démolition (amiante...). Monsieur le Maire explique que Monsieur Gadeau serait intéressé pour le racheter à la commune (environ 2 000 à 3 000 €).

6- Continuité du chemin menant au plan d'eau

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le projet concernant la continuité du chemin piéton pour aller jusqu'au plan d'eau et qui longe la RD 19, dossier instruit par Monsieur Breton.

Monsieur Breton expose sa rencontre avec Messieurs Michel Rousseau et Théodore Gasseling, agriculteurs qui cultivent les parcelles ZT 15, 16 et 17 et pour lesquelles la commune souhaiterait acquérir une bande de terrain afin de permettre la prolongation du chemin existant et sécurisé pour les piétons et les cyclistes.

Un accord de principe a été trouvé pour la réalisation de ce projet :

- M Rousseau cèderait une bande de terrain de 292 mètres de long en échange de la parcelle ZS 4 à Champ Bannière appartenant à la commune et qu'il cultive en fermage.
- M Gasseling vendrait une bande de terrain de 120 mètres de long au prix du m² applicable au moment de la transaction finale.
- Une contre haie ne serait pas plantée en bordure des parcelles cultivables le long de la bande de terrain.
- Le chemin d'accès au plan d'eau serait enherbé, M Rousseau se proposant d'enherber le chemin avec la graine fournie par la commune.
- la commune prendrait à sa charge les frais de bornage et les travaux inhérents à la stabilisation du chemin ainsi qu'à la mise en place d'un pont sécurisé, enjambant le Bief pour accéder au plan d'eau.

VOTE = 15 voix POUR

7-Programmation des réunions et commissions :

- réunion avec les référents villages : mardi 29/09 à 20h30
- commission tourisme : jeudi 08/10 à 18h30 en mairie
- commission communication : mardi 20/10 à 18h30 en mairie
- réunion des pêcheurs : vendredi 25/09 à 20h30 à la salle des fêtes
- réunion bulletin municipal : mardi 20/10 à 18h30 en mairie
- réunion des commerçants et artisans à la salle des fêtes : date à choisir
- réunion avec les agriculteurs
- prévoir une réunion concernant le développement économique

8-Horaires de la Poste

Information donnée par Anne-Marie Lafond : Rendez-vous a été fait avec M le Maire et Mme Valérie Martin, Directrice de l'agence postale de Ruffec, pour ouvrir le samedi matin.

Il est prévu d'ouvrir ¼ d'heure de plus tous les jours, à partir du mois de novembre 2020, jusqu'en septembre 2021 : 9H-12H / 14H-16h15 + le jeudi matin mais pas le samedi matin.

9-Point sur les loyers logements communaux

Information donnée par Cécile Grange :

- logement au-dessus de la Poste reloué début octobre
- logement du moulin (ex-gîte) reloué début septembre
- logement de la salle des fêtes en travaux (M Serge Lemarchand)
- petit logement rue du Puits Gilbert : en attente d'une réponse

10-Demande de subvention exceptionnelle chasse

Dossier suivi par Laurent Loiseau : demande exceptionnelle de la société de chasse, qui, à cause de la crise Covid, n'a pas eu de rentrée d'argent. Il est décidé de reporter la demande jusqu'au prochain conseil où les subventions associatives seront votées. Les bilans financiers seront demandés.

11-Proposition de vente immeuble M Bazoin 80 KE :

Monsieur le Maire explique avoir reçue Mme Maryline Mimeau qui souhaite ouvrir un commerce mais ne trouve pas de local. Après réflexion, une proposition est faite auprès de M Bazoin, propriétaire d'un local rue du Dr Feuillet. Ce dernier souhaite vendre le local et l'appartement du dessus 80 000 € (environ 180m2), mais ne souhaite plus louer son local commercial.

12-Inversion du sens de circulation route d'Aigre

Question suivie par Patrick Gastard : exposé fait au Conseil Municipal sur le projet d'inversion du sens d'une partie de la route d'Aigre.

Il explique que les élus de la commission voirie ont rencontré les riverains. Ces derniers se plaignent de la vitesse excessive rencontrée dans la rue et cela entraîne des situations plus ou moins dangereuses, pour les piétons entre autres.

Ainsi, afin de limiter la vitesse dans cette rue, par la pose de potelets à mémoire de forme notamment, et de favoriser l'entrée des automobilistes jusqu'au centre bourg, il serait préférable d'inverser le sens de circulation de la partie de la Route d'Aigre, allant du carrefour avec la route de Ruffec (RD740) jusqu'au carrefour avec la Rue du Pré Saunier. Après avoir délibéré, et à 14 voix POUR et 1 Abstention, le Conseil Municipal accepte le projet.

13-Créances irrécouvrables budget commune :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Ruffec, créances pour lesquelles les poursuites se sont avérées infructueuses à ce jour :

Année 2018	53.00 €
Année 2019	44.99 €

Après en avoir délibéré et considérant que tous les recours en recouvrement ont été mis en œuvre sans résultat à ce jour, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, décide d'accepter les montants ci-dessus en non-valeur pour un montant total de 97.99 €.

Cette admission en non-valeur ne fait cependant pas obstacle à un recouvrement éventuel ultérieur.

14-Décision modificative budget commune :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération modificative ci-après pour le budget Commune afin d'ajuster la subvention versée au budget CCAS et d'intégrer les opérations d'ordre patrimoniales du FDAC 2018 :

FONCTIONNEMENT Dépenses		Équilibre budgétaire
art 6232 Fêtes et cérémonies	- 500	
art 657362 Subvention au CCAS	+ 500	
		0
INVESTISSEMENTS Dépenses		Équilibre budgétaire
art 2151-041 réseaux de voirie	43 271.72	
INVESTISSEMENTS Recettes		
art 238-041 travaux voirie	26 104.52	
art 1323-041 subvention d'investissement Dépt	10 068.91	
art 13251-041 GFP de rattachement	7 098.29	
		0

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'approuver cette délibération modificative.

15-Informations et Questions diverses

- Devis :

- Éclairage WC salle des fêtes : M Godineau = 2 244.20 € HT
- Éclairage de l'église : grande différence entre les devis, demande de renseignements à prendre.
- Éclairage aux sanitaires du plan d'eau : Denrée Électricité = 929.12 € HT
- Remplacement des radiateurs au logement du moulin (ex-gîte) : Denrée Électricité = 3 225.32 € HT
- Réfection d'un mur au presbytère : déjà 1 devis (Pignoux), dans l'attente d'1 second (Cuenoud)

- Pétition contre le port du masque dans les classes du collège : M le Maire ne cautionne pas, donc, pas de suite à donner.

- Délégués commission préfectorale urbanisme : les plans concernant l'immeuble Delalande n'ont pas été validés par les Architectes des Bâtiments de France. Cependant, le Permis d'Aménager (global) est en cours.

- Marché de producteurs de pays : 15 producteurs de pays étaient présents le 20/08 dernier. Ne sont acceptés que les producteurs qui cotisent. Succès de la restauration sur place. À refaire l'année prochaine.

- Bilan saison plan d'eau, pêche : présence de 6 000 personnes sur les 2 mois au plan d'eau. Jacky Chagnaud est très satisfait de sa saison (succès des soirées organisées).

- Point sur la rentrée scolaire :

- - 24 élèves en élémentaire publique (fermeture d'une classe l'an prochain)
- École privée en baisse : 39 élèves
- Collège : 6 classes

Les parents de maternelle ont été réticents à ramener leurs enfants en classe, en vue de la Covid.

- AMEC du PETR : formation en binôme élu/agent, soit Jean-Marc Lacoux et Philippe Queron : ils réalisent des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux.

- « Emmène-moi au spectacle », le 2 DECEMBRE 2020 à la salle des fêtes, en partenariat avec le Service Départemental de la Lecture et La Canopée (spectacle gratuit, mais sur réservation)

- Au Fil du Conte, « Gargoullis » SAMEDI 3 OCTOBRE à 20H30 Gratuit sur réservation.

- Ma maison à venir : financement État/Département. Plus de 50 personnes présentes, bonne communication. Possibilité de revenir l'année prochaine pour une nouvelle présentation.

- Lotissement de la Chapelière : recontacter M Didier Beaulieu pour problème de compteur mal placé + recontacter M Francis Gérard à cause de sa haie trop envahissante pour les nouveaux propriétaires voisins qui souhaitent clôturer.

- Opération « Octobre Rose » : voir avec Guillaume Queneau du PETR pour une Marche Rose, samedi 17 octobre après-midi (avec participation de 2 €) du moulin au plan d'eau. Prévoir la décoration des arbres sur la place Edgard Saulnier avec du tissu rose et prévoir une urne pour les éventuels dons des participants à la marche. Pour les T-shirts et badges, voir avec M Queneau.

- Chemin du Hérisson : les gens du voyage n'ont pas réintégré Villefagnan, sont toujours à Melle.

- Réseaux d'eaux usées à réhabiliter : prêt pour le budget assainissement à faire, en attente de la Banque Postale et du Crédit agricole : à réfléchir à la prochaine réunion.

- Mme Lattion, de la Cantinolière, a fêté ses 105 ans. Mme Lafond s'est proposée pour prendre RDV afin de les lui souhaiter le 31 octobre, chez Mme Pourageaud.

Séance levée à 0H30